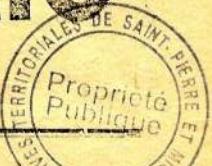


LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
Union Postale
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN

Directeur-Gérant

Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Mes Chers Amis

Je suis heureux et fier de vos suffrages. Ils prouvent que dans notre colonie, malgré les restrictions de toute nature apportées à l'exercice de vos droits, il a suffi de quelques énergies pour grouper les hommes libres et indépendants. Le groupement est fait et le parti de L'UNION LIBÉRALE SAINT-PIERRAISE est né et demain sera vainqueur. A Miquelon j'ai été battu, à l'Île aux Chiens, nous avons une majorité malgré l'influence de la maison Huet.

La population de Saint-Pierre a voté tout entière et je suis fier de mes 382 voix qui sont significatives alors que M. Louis Légasse qui arme tant de bateaux, qui emploie tant de gens, qui tient tant de maisons de commerce — lui-même le disait à une audience récente — n'a eu que 481 voix. J'ai été soutenu par tout le grand et le petit commerce, j'ai été honoré de l'appui que toute la jeunesse m'a donné.

A TOUS MERCI.

Il y a trois ans, personne n'eut osé contester la toute puissance de M. Louis Légasse. Il y a trois mois, il restait le maître absolu. Aujourd'hui, il a une majorité telle que c'est nous qui avons la victoire.

A. DELMONT.

ÉCHO ÉLECTORAL

Il n'y a pas à se faire illusion, il n'y a pas à se prévaloir autre mesure: M. Louis Légasse ne doit le résultat favorable de son élection qu'à l'alliance du cabaret et de l'église, autrement dit aux libations gratuites et aux manœuvres cléricales entreprises pour faire un épouvantail de son concurrent M. Delmont.

Que l'on n'aille pas jusqu'à nous excommunier parce que nous nous permettons de critiquer en toute liberté une attitude critiquable à bien des points de vue: C'est la liberté de la pensée que nous proclamons en disant qu'un homme même religieux a le droit d'être anti-clérical, c'est-à-dire de ne pas admettre l'intervention publique ou occulte du clergé dans les affaires autres que celles ayant trait au culte: à chacun ses attributions.

Cette thèse est celle des gens paisibles désireux de voir tout le monde vivre en bonne intelligence, qui veulent et qui prétendent que la liberté de conscience doit suffire pour mettre chacun bien à son aise de faire ou de ne pas faire ce qu'il veut en matière de religion.

Dans les circonstances actuelles, les convenances commandaient la plus grande impartialité d'appréciation pour ne point envenimer le germe de la discorde.

D'accord avec ces principes, nous estimons que l'on doit laisser à tous et à chacun le moyen d'exercer en toute sécurité, sa liberté religieuse quelle qu'elle soit, du moment que l'ordre public ne peut en être troublé.

Saint-Pierre le 30 Décembre 1903

Mon Cher Girardin,

On m'a fait l'honneur de penser et de dire que j'étais le Rédacteur en Chef du Réveil St-Pierrais. Je tiens, dans cette lettre que je vous prie de vouloir bien rendre publique, à vous remercier d'avoir bien voulu accepter ma collaboration au Réveil. J'y ai collaboré au même titre que bien d'autres: mes articles n'ont jamais été signés — c'était la consigne du Journal — mais vous savez bien et tous le savaient que jamais je n'ai fui une responsabilité.

Mon prochain départ, les occupations nombreuses de ces derniers jours à passer ici me privent du plaisir de vous continuer ma collaboration. Je vous envoie sous ce pli une lettre et deux articles qui m'ont été envoyés de Blois, Publiez si vous voulez, si vous le faites, je vous conseille comme titre: Courrier de Blois. J'espere que ce terrible *Nemo* voudra bien venir me causer dans un mois à Paris, 9, rue de Bruxelles.

Encore une fois, merci du concours que vous, Lambert et Gastigard avez donné à ma candidature par votre travail acharné pendant ces derniers temps.

Bien cordialement à vous.

A. DELMONT.

COURRIER DE BLOIS.

Blois, 8 Décembre 1903.

Monsieur le Rédacteur du Réveil St-Pierrais

Dans un des Cercles du pays, j'ai un jour aperçu votre journal où vous parlez en termes si élogieux de notre ancien élu, que vous avez l'honneur d'avoir aux rênes du Gouvernement de votre colonie où comme administrateur il fait l'admiration de notre Ministère, qui tient beaucoup à avoir au loin cet être si encombrant. Je me suis donc mis au travail et après quelques jours passés dans les couloirs de divers bureaux, j'ai enfanté ce petit article qui vous apprendra le passé de cet homme épais, ignoble mais admirable qu'est M. Jullien.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

NEMO.

Si vous désirez de nouveaux renseignements demandez les à la dernière colonne de votre « Réveil », j'en parlais hier à des amis. Voici la réponse: C'est un puits à pétrole la source en est intarissable. Au plaisir donc de relire votre aimable journal.

Mer le =

M. le Rédacteur du Petit St-Pierrais.

Lorsque je vous aurai dit que l'illustre Gouverneur qui administre si brillamment les îles de St-Pierre et Miquelon fut naguère notre député, vous ne vous étonnerez plus que malgré les 4.000 kilomètres qui le séparent de la Mère Patrie, nous nous intéressons toujours à lui.

J'ai la bonne fortune de tracer ces lignes non seulement dans sa ville natale où il a, à bien des titres il est vrai, laissé d'impérissables souvenirs; mais j'ai de plus la chance de les tracer dans une maison qui lui fut bien familière.

Je vous dirai tout d'abord combien nous vous sommes ici, nous ses anciens électeurs reconnaissants du bienveillant intérêt que vous lui portez.

Votre gentil Petit St-Pierrais fait ici nos délices et votre sollicitude nous va droit au cœur.

Je me fais l'interprète de tous, en vous remerciant; et si cela peut faire plaisir à vos lecteurs, je vais vous retracer en quelques lignes la biographie de leur premier magistrat.

Que le bon gouverneur ne s'inquiète pas; je ne ferai, pour aujourd'hui, qu'un récit succinct, ayant soin, pour aujourd'hui toujours, de glisser délicatement sur certains points scabreux.

Tout le monde se souvient ici de ses débuts, lorsqu'il était l'un des élèves les plus fringants du frère Albanus à la classe des Frères de la doctrine chrétienne.

De là il passa au lycée de Blois d'où il ne sortit que pour aller entreprendre ses études de droit que couronna sa prestation de serment d'avocat à la cour d'Orléans.

De retour à Blois, Jullien se crut appelé à devenir l'une des lumières du barreau de cette ville; mais pour lui déjà, la politique avait un attrait tout particulier qui lui faisait quelque peu délaisser la basoche, pour des tartines journalières dans l'*Indépendant de Loir et Cher*, tartines dont sa modestie ou quel que autre raison, le poussait à ne signer que du modeste pseudonyme *Aliquis*. La fortune, aidée par quelques emprunts à la caisse paternelle, semble sourir à Jullien, j'allais fort irrespectueusement dire à *Aliquis*.

Le voilà Conseiller Général, Maire de Blois, oh si peu, car déjà dans ce temps là n'ayant pas de qualités très administratives, il dut démissionner le huitième jour, il en avait du reste pris l'engagement. Quelques jours après Jullien devenait député de notre circonscription.

Ce ne furent pas pour nous des jours précisément couleur de rose et les mauvaises langues du pays disaient que le député faisait plus de bruit que de besogne, quelque chose comme la mouche du coche, quoi. Jullien voulait déjà gouverner, il se formait la main à votre intention, le roublard. Mais le sénateur Tassin veillait et il ouvrit contre lui une petite campagne dont nous garderons toujours le souvenir.

Si quelques numéros des journaux Blaisois d'alors, faisaient plaisir à l'honoréable Jullien nous en gardons toujours quelques exemplaires, en cas de besoin, et nous nous ferons un plaisir de les lui faire parvenir par votre intermédiaire.

Ce sera inutile je crois, le Gouverneur étant un des plus fidèles abonnés de l'Argus de la Presse.

Bref, Jullien, battu et pas content quitta les ingrats Blaisois qui méconnaissaient ainsi leur Aliquis et alla recommencer une nouvelle campagne électorale à Romorantin qui n'ayant pas le choix, dut bon gré mal gré le renvoyer tâter de la basane parlementaire.

Rentré en possession de son siège, Jullien résolut cette fois de profiter des circonstances pour percer et en même temps pour rentrer dans les piles de jaunets déboursées en plusieurs campagnes électorales laborieuses. La fortune dut lui sourire; mais à partir de ce moment le malin cache son jeu et c'est pour ses électeurs une série de coups de massue de voir Jullien Président de la gauche radicale, devenir acquéreur d'un joli château, la Herouinière, commune

de Chambon ; puis ensuite d'apprendre
que Jullien venait de

Enfin les petits papiers d'Arton portent aux pauvres Roinorantinois écœurés le coup fatal et l'intègre Jullien accusé dans une nouvelle campagne de ce maudit Tassin, d'être un chéquard vulgaire est honteusement renié par ses électeurs qui commençaient depuis longtemps à en avoir assez, d'être représentés par l'avocat de la dynamite française, par le défenseur de Barbe et de Leguay et par le porte parole de Crosnier dans ses tripotages sur l'accaparement des sucre.

Jullien n'est plus député, peu m'im-
porte dit-il, je serai sénateur, on me
chasse par la porte, je rentreraï par la
fenêtre, je n'ai pas encore pu assez pro-
fiter de la manne gouvernementale, je
n'ai pu encore qu'assurer la prébende
du fils

c'est trop peu.

Mais Tassin veillait et comble de la disgrâce le jour du scrutin sénatorial, Jullien se trouve en compétition avec qui? le Général Macé, son propre cousin germain, qui a imaginé cette jolie scène familiale, pour prouver que Jullien n'est pas plus aimé de sa famille que de ses électeurs.

Comme de juste Jullien resta sur le carreau, Macé idem et un troisième larron décrocha la timbale.

Voilà le malheureux Aliquis déboulonné partout même au conseil général qui le chasse, il ne lui restait plus à payer que la carte de ces successives campagnes.

Elle était lourde, d'impérieux Jullien dut se faire quémenteur, il encombra les antichambres ministériels jusqu'au jour où pour s'en débarrasser, son commensal et ami, le Ministre de la Marine d'alors le Docteur Lanessan, résolut d'envoyer le pontife devenu encombrant villégiaturer dans les parages de Saint-Pierre et Miquelon en attendant mieux ou pis.

Depuis ce jour Jullien appartient aux St-Pierrais, je m'arrete donc pour aujourd'hui bien résolu à reprendre la plume, pour vous narrer des événements récents, bien graves et que je vais vérifier à mon prochain voyage de Paris, ici en effet j'ai entendu un son de la cloche, à Paris j'entendrai l'autre.

Je vous prie Monsieur le Directeur de faire parvenir à Aliquis l'expression des dévoués sentiments de son familier.

NEMO

LA CORDE DE PENDU

M. Louis Légasse ne sait pas discuter : ses réticences n'en disent pas plus à l'esprit que les redondances de son ami Jullien : les extrêmes se touchent sans choc étincelant.

Ne sachant pas discuter, M. Louis

Légasse excelle à insulter, à injurier ses adversaires jusqu'à les provoquer: cette fanfaronnade ne prend que sur un certain public, qui n'en approfondit pas davantage la moralité.

Les Contradicteurs de M. L. Degasse sont pour lui non des adversaires mais des ennemis qu'il poursuit de sa haine jusqu'à ce qu'il en soit victime lui-même

A sa conférence du 22 Décembre, annoncée comme devant être contradictoire, M. Louis Légasse a donné un échantillon de son savoir faire. La défense de ses actes a été piteuse, les arguments nuls pour détruire l'accusation de favoritisme qui pèse sur lui et qui lui a été reprochée.

Tout ce que le public a bien compris c'est qu'il avait affaire à un mandataire qui ne voulait pas être discuté et qui, quoi que cela, réclamait un mandat de confiance.

Son concurrent et ses adversaires ont été vilipendés et traités en quelque sorte de renégats hostiles à la morale et à la religion.

Abusant de la confiance de certains de ses auditeurs, il a présenté Monsieur Delmont comme l'antechrist et comme franc-maçon, sachant qu'il n'était ni l'un ni l'autre et qu'aucun de ses actes ne pouvait lui être reproché comme ayant jamais porté atteinte à la liberté de conscience de qui que ce soit.

Mais en revanche, M. Louis Légasse s'est bien gardé de faire connaître le haut grade que le sieur Jullien exerce dans l'ordre maçonnique. Pour lui, comme pour son frère, notre curé, c'est le pallium de leurs bonnes et cordiales relations avec ce gouverneur invraisemblable.

Où M. Légarde n'a pas produit l'effet qu'il cherchait, c'est quand à trois ou quatre reprises il a traité M. Mazier de gibier de potence et de tous les qualificatifs de son répertoire ordurier.

D'abord M. Légasse a eu grand tort de parler de corde dans la maison d'un pendu, et son incitation à lancer ses stipendiés contre M. Mazier n'a point abouti heureusement au résultat qu'il cherchait : créer une bagarre au cours de laquelle les pires excès se seraient produits ; voilà l'homme que les représentants de la religion ont présenté comme devant être son défenseur.

Ils auraient mieux fait de dire que c'était le puissant du jour et que ce potentat avait pour eux la recommandation d'être le propre frère de leur Monseigneur *in partibus*. De là, on peut encore expliquer leur intervention et leur mise en scène de toutes ces imprécations pieuses contre l'adversaire qui a été mis à l'index jusque dans la chaire de vérité de Miquelon. Pour conjurer la réussite de M. Delmont on a organisé des neuviaines, à l'Île aux Chiens on faisait réciter le chapelet à l'école. Avec des affiches placardées le Dimanche précédent et conçues sous la forme d'un *mea culpa* fatidique, on employait un moyen de frapper les imaginations trop portées à croire à ces démonstrations

extérieures de la religion que l'on évoque en temps de péril.

Il fallait toute cette mise en scène pour faire passer M. Louis Légasse que tout le monde sentait être impopulaire, malgré la bonne mine que beaucoup sont obligés de lui faire à cause de leurs relations commerciales et de banque avec le chef de la maison Legasse Neveu et Cie.

Cette impopularité inhérente à la personne même du candidat, il a fallu la combattre à coups de pièces de cent sous distribuées par les nombreux courtiers que M. Louis Légasse détenait de force ou de bonne volonté à sa disposition.

Des gens bien informés disent que son élection, avec ses dons d'argent et de libations, lui coûte de 25 à 30,000 francs, c'est un chiffre respectable eu égard que 1100 électeurs à peine se sont présentés aux urnes. Grâce à cette pluie d'or répandue aux bons endroits, M. Louis Légasse aurait pu se dispenser de menacer le commerçant ou l'ouvrier qui n'était pas son partisan.

Malgré toute cette pression exercée de multiples façons sur le collège électoral, malgré cette profusion d'argent, on est surpris quand même du succès de M. Louis Légasse et on s'accorde à dire sans enthousiasme qu'il a eu une veine de pendu. Il en a tant parlé à ses adversaires que pour avoir réussi contre les apparences adverses, on lui impute d'avoir la bonne fortune de posséder un bout de corde de pendu: de là s'expliquerait son plus de bonheur que de bien joué!

LES DUELS

A la suite de l'attitude agressive et insolente de M. Louis Légasse vis-à-vis de ses adversaires, à la conférence du 22 décembre, adversaires qu'il n'a cessé d'injurier et de provoquer, on devait s'attendre à l'envoi de cartels.

M. Louis Légasse était encore en scène quand un des amis de M. Delmont le prévint courtoisement en son nom de l'envoi de témoins pour obtenir une réparation par les armes.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est M. Louis Légasse qui avait provoqué tous ses adversaires, que c'était lui qui avait fait en sorte qu'ils ne puissent prendre la parole pour se disculper de toutes ses injures. Un seul lui en demandait raison.

Que fait M. Louis Légasse qui a traité ses adversaires d'hypocrites etc.? il s'adresse à ses stipendiés et leur demande s'il doit se battre? La réponse valant la demande fut négative; C'eut été de la naïveté de croire un instant qu'il en pût être autrement.

Fort de ce veto populaire, M. Louis Légasse par une inspiration géniale soudaine déclarait aussitôt au public que ses sentiments religieux lui défendaient de se battre en duel.

Voilà une immixtion de la religion qui vient fort à propos trancher d'un trait de glaive une affaire d'honneur dont le mauvais rôle a été tenu par celui qui s'était fait l'insulteur de ceux qui ne pensaient pas comme lui.

Comment M. Louis Légasse, qui se dit pratiquant, a-t-il pu oublier publiquement et pendant quatre heures les devoirs sacrés que tout honnête homme doit à ses semblables, que la religion qualifie du mot de prochain?

Comment impunément a-t-il pu vomir l'injure et la calomnie, car il n'a fait que cela, sur des adversaires, qui eux, tout en étant combattifs, se sont montrés courtois s'en prenant aux abus que l'on reprochait à M. Louis Légasse d'avoir commis à l'aide de sa fonction de délégué et de toutes ses ramifications.

Pourquoi, quand M. Louis Légasse a provoqué en duel M. Daygrand, a-t-il omis de mettre en avant ces sentiments religieux, qui l'auraient alors empêché de jouer le vilain rôle d'un provocateur en mauvaise posture?

Pourquoi au contraire, M. Daygrand se prévalant en homme sensé de son droit de discuter l'homme public, pourquoi M. Louis Légasse s'est-il laissé aller à injurier un homme honorable, un des meilleurs amis de sa famille, parcequ'il avait commis le crime de ne pas être de son avis?

Pourquoi à ce moment, mû par un bon mouvement, n'a-t-il pas lancé ses amis avec mission d'arrêter l'affaire, comme il l'a fait dans le second cas faisant clamer à tous les échos, même auprès des autorités, que l'on voulait l'assassiner en duel?

Que son ami, le docteur en théologie, nous explique à nous mécréants comment concilier ces écarts scandaleux de charité chrétienne avec ce que commande la religion dont se prévalait M. L. Légasse contre ses adversaires?

Ou tout est comédie et farce! Et alors sous le masque de la religion on peut commettre ce que la simple morale civique impose à tout homme de quelque religion qu'il soit.

Est-ce aussi la religion qui permet d'enivrer ses semblables pour se rendre non seulement plus facilement maître de leur conscience, mais encore pour les inciter par la haine à commettre des délits et même des crimes, que la loi divine réprouve comme la loi humaine sans admettre l'excuse de l'ivresse, dont les lâches se font un excitant?

Si la religion d'aujourd'hui enseigne ou permet de calomnier et de menacer son prochain, son égal, dans ce qu'il a de plus cher, il faut avouer et convenir que l'on a raison de crier à la décadence de la religion du Christ, de Celui qui indigné chassait les Pharisiens de son temple et qui enseignait à ses disciples: «Aimez vous les uns les autres — Aimez votre prochain comme vous-même — Ne faites pas autrui ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit.»

Ces maximes, qui sont celles du premier Républicain du monde, sont su-

blimes par la sincérité de leur application sociale; mais elles sont un crime de la part de ceux qui s'en servent en paroles pour mépriser leur égalité et s'en faisant une arme pour exercer leur domination à l'aide de l'hypocrisie religieuse, qui cache son but comme ses instincts, et qui voudrait faire passer des vices pour des vertus religieuses ou civiques.

Vente des îles St-Pierre-Miquelon.

Depuis quelques semaines certains organes français et étrangers entretiennent leurs lecteurs d'un présumé projet de vente des îles Saint-Pierre et Miquelon aux Etats-Unis.

Désireux de renseigner exactement nos concitoyens, nous avons à ce sujet cablé à une personnalité pour qui les fuites de la diplomatie n'ont plus de secret.

Il ne s'agit nullement de vendre St-Pierre et Miquelon aux Etats-Unis.

Seulement le quai d'Orsay serait en pourparlers avec M. Jacques Lebaudy, qui contre un nombre respectable de millions désire acquérir nos îles, s'engageant en outre à nous conserver à vie notre précieux gouvernement.

Monsieur Jullien serait énoblis et recevrait le titre de vice-empereur de St-Pierre et Miquelon et ce qui ne gâte rien, unapanage princier.

INFORMATIONS

Au cours de la conférence faite le 22 décembre dernier par M. Légasse, celui-ci ainsi que nous l'avons dit dans l'article *C'est Honteux* — fit tout le temps le procès politique de M. Mazier, il réserva quelques phrases et quelques injures pour M. Delmont nous n'en avons pas parlé à cause des incidents en cours lors de la publication de notre dernier numéro.

M. Légasse parlant de la conférence de M. Delmont à l'île aux Chiens dit que M. Delmont était un lâche d'être sorti par la fenêtre au moment où l'on se battait dans la salle, quelques instants après M. Légasse disait encore, s'adressant à M. Delmont:

«Lorsque profitant de mon absence, vous avez dit à votre dernière conférence que la Maison Légasse neveu payait en marchandises, vous en avez menti.»

M. Delmont priait immédiatement MM. Lagrosillière et Bénatre de demander en son nom réparation par les armes à M. Louis Légasse. Aussitôt la fin de la conférence, M. Lagrosillière aborde M. Légasse encore sur la tribune et lui dit de quelle mission il est chargé. Alors on voit cette chose inouïe: même M. Légasse qui, pendant quatre heures, avait crié *je n'ai peur de personne* consulta la salle pour lui demander s'il devait se battre.

MM. Lagrosillière et Bénatre ayant écrit à M. Louis Légasse, ses employés refusèrent de recevoir la lettre la jetèrent même par la fenêtre après qu'elle eut été déposée sur un bureau, les témoins de M. Delmont racontent ce fait à M. Letouzé gérant de la maison Légasse Neveu en le priant de le faire connaître à M. L. Légasse. Celui-ci n'ayant pas désavoué son employé n'ayant envoyé aucune explication à M. M.

Lagrosillière et Bénatre, ceux-ci se jugèrent odieux par cette attitude, écrivirent la lettre qui suit à M. Delmont pour l'aviser qu'ils ne pouvaient continuer à être ses témoins.

St-Pierre le 22 Décembre 1903.

Cher ami,

M. Louis Légasse s'étant permis au cours de sa conférence de ce soir de vous traiter de *menteur*, de déclarer que vous étiez un lâche, puisque vous avez filé par la fenêtre, à l'île aux Chiens et s'étant permis par surcroît sur la tribune, de vous menacer du doigt, vous nous avez chargé de lui demander pour vous, réparation par les armes. A la déclaration qu'il fit à ce sujet Lagrosillière immédiatement après la conférence, M. Louis Légasse répondit à très haute voix et en battant de sa canne le rappel de ses partisans qu'il était à votre disposition.

Dans ces conditions, dès notre sortie de la salle Joinville, nous avons adressé, par l'intermédiaire d'un garçon, la lettre ci-incluse à M. Louis Légasse : le garçon revint en nous déclarant que chez M. Louis Légasse on ne voulait accepter aucune lettre. Nous avons en conséquence cru de notre devoir d'aller porter la lettre nous mêmes à la Maison Légasse neveu qui était ouverte et de demander au garçon de M. Louis Légasse de la faire parvenir le plus tôt possible. Le garçon nous fit la même réponse qu'à celui que nous avions d'abord chargé de lui remettre cette lettre. Rencontrant aussitôt après M. Letouzé 1^{er} gérant de la Maison Légasse neveu, nous lui fimes part de notre étonnement du procédé de M. Louis Légasse et nous le chargeâmes de lui faire savoir que nous pensions jusqu'à preuve contraire qu'il n'y avait là qu'un malentendu et que la lettre que nous avions laissée malgré le garçon chez M. M. Légasse neveu, serait l'objet d'une réponse de M. Louis Légasse. Au point où en est cette affaire, nous vous déclarons cher ami, que si demain matin à 10 heures, M. Louis Légasse n'a pas répondu à notre lettre, nous vous prions de constituer d'autres témoins afin que nous ayons la liberté de nous en prendre personnellement à M. Louis Légasse.

Agreez, cher ami, l'assurance de nos sentiments dévoués.

EUG. BÉNATRE. J. LAGROSILLIÈRE.

M. Bénatre chargea MM. Grélé et Philippe de demander réparation à M. Légasse. M. Lagrosillière confia la même mission à MM. Henry et Léonce Dupont pendant que M. Delmont priait M. le Docteur Gallas et M. Guillaume de remplacer ses premiers témoins. M. Louis Légasse constitua pour ces trois affaires MM. Pompéi et Louis Lefèvre, il fut convenu entre les témoins que l'incident Delmont serait réglé le surlendemain des élections.

Les deux autres furent réglés le jeudi. L'incident Bénatre fut clos sans rédaction de procès-verbal, ses amis l'en ont avisé.

Les pourparlers entre les témoins de M. Lagrosillière et ceux de M. Légasse ont été rompus. La lettre suivante adressée à leur ami par MM. Henry et Dupont prouve dans quelles conditions ces pourparlers se sont engagés et rompus.

St-Pierre, le 24 Décembre 1903.

Cher Ami

Vous nous avez chargés de demander à M. Louis Légasse réparation de l'insulte qu'il vous avait faite en ne désavouant pas son employé qui avait refusé de recevoir et avait

jeté après que vous l'eussiez posée sur le bureau, une lettre que vous aviez été lui porter avec M. Bénatre.

M. Légasse nous a mis en relation avec deux de ses amis MM. Pompéi et Lefèvre.

Au cours d'une réunion que nous avons eue cet après midi à 3 heures, après leur avoir fait part de l'objet de notre démarche MM. Pompéi et Lefèvre nous ont déclaré que non seulement M. Légasse ne désavouait pas son employé mais qu'il approuvait sa conduite; ils ont ajouté d'ailleurs qu'il n'y avait pas lieu à réparation. Nous avons persisté en votre nom à dire que vous étiez indiscutablement insulté par Monsieur Légasse, du moment qu'il n'avait pas désavoué et qu'il ratifiait la conduite de son employé. Après quelques instants de discussion sur ce point, les témoins de Monsieur Légasse ont proposé la nomination d'arbitres qui seraient chargés de décider si oui ou non l'insulte que vous avez reçue méritait réparation.

Nous avons naturellement refusé ces propositions d'arbitrage, parce que la conduite de M. Légasse à votre égard constituait sans discussion possible une insulte, les arbitres étaient inutiles pour trancher ce point et c'est ainsi que devant ce désaccord, nos pourparlers ont été rompus.

Veuillez croire, cher ami, à nos meilleurs sentiments.

J. HENRY. L. DUPONT.

Mardi les pourparlers ont été repris pour l'incident Delmont, à M. Delmont aussi M. Légasse a refusé réparation. Sa seule raison était que le *Réveil Saint-Pierrais* n'avait pas enregistré les injures qu'il avait adressées à M. Delmont, aussi M. M. Gallas et Guillaume ayant rompu les pourparlers ont-ils adressé à M. Delmont la lettre suivante:

St-Pierre, le 29 Décembre 1903.

Mon cher Delmont.

Vous nous aviez chargés de demander en votre nom à Monsieur Louis Légasse réparation à propos d'injures que vous prétendiez avoir été adressées par lui dans la conférence du Mardi 22 Décembre dernier.

Monsieur Louis Légasse nous a mis aussitôt en relation avec MM. Pompéi et Louis Lefèvre, chargés de le représenter; mais d'accord avec ces Messieurs, et en considération de la période électorale, nous avons suspendu les pourparlers jusqu'après les élections.

Nous avons eu à ce sujet une réunion aujourd'hui avec MM. Pompéi et Lefèvre. A notre demande de réparation, MM. Pompéi, Lefèvre ont objecté le paragraphe de l'article «C'est honteux» du *Réveil St-Pierrais* du 26 décembre 1903, commençant par cette phrase: «M. Légasse s'en est pris à M. Mazier et non à M. Delmont qui était en cause» et finissant par ces mots «... que celui qu'il tentait de salir jouit de l'estime et de la considération de tous.»

D'après ces Messieurs, cet article dont vous avez la responsabilité comme directeur du Journal *«Réveil St-Pierrais»* où il est inséré, serait une reconnaissance que la conférence de M. Légasse ne s'adressait pas à vous et que cette constatation faite au point de vue politique ne peut être divisée par l'individu privé.

Dans ces conditions nous n'avons pu accepter en votre nom les explications données par MM. Pompéi et Lefèvre au nom de Monsieur Louis Légasse et nous avons rompu les pourparlers.

Notre mission étant ainsi terminée, nous vous prions, mon cher Delmont, de nous faire l'assurance de nos sentiments dévoués.

GUILLAUME, GALLA

Ne commentons pas davantage. Les faits parlent par eux mêmes et le public pour qui nous écrivons appréciera comme il convient la conduite d'un Monsieur qui juché sur une estrade se permet parce qu'il a pris le soin de s'entourer d'une cinquantaine d'argoussins prêts à tous les attentats d'outrager de la façon la plus grossière et la plus vulgaire ses adversaires politiques, qui plastronnent et se dandinent croit de bon goût de défier tout le monde et qui lorsqu'il se trouve en présence des responsabilités qu'il s'est créées les décline par toutes sortes de faux fuyants.

Que le public compare la conduite actuelle de M. Légasse avec celle qu'il tenait il n'y a pas un mois avec M. Daygrand.

A NEMO,

Merci de vos articles; nous espérons que vous voudrez bien nous continuer votre intéressante collaboration. D'ailleurs M. Delmont que vous verrez sûrement à Paris, 9 rue de Bruxelles, nous promet quelques articles de Paris, les vôtres comme les siens seront les bienvenus.

Merci encore et à bientôt.

Rédaction.

ANNONCES & AVIS

AVIS

J'ai l'honneur d'informer ma clientèle que je laisserai tous les dossiers terminés et toutes les pièces non réclamées dans l'étude de M^e Lagrosillière.

Je recevrai tous les jours de cette semaine de dix heures à midi pour les règlements des affaires non encore terminées.

A. DELMONT.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

Objets mobiliers, & d'ameublement.

S'ADRESSER CHEZ M. DELMONT.

LUNDI, MARDI & MERCREDI

MAISON A LOUER

Rue du Barachois

COMPRENANT 5 APPARTEMENTS

CAVE & GRENIER

S'adresser à M. Edouard Girardin.

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin
St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative

